

Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "l'évaluation des fonctionnaires fédéraux"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, actuellement, l'évaluation au sein de la fonction publique fédérale est un processus individualisé au cours duquel chaque fonctionnaire se voit définir un objectif personnalisé à atteindre. Ses performances sont ensuite analysées à l'aune des résultats obtenus et classées sur une échelle à quatre niveaux: "exceptionnel", "répond aux attentes", "à améliorer" et "insuffisant". Lorsqu'un travailleur tombe dans l'une des deux dernières catégories, celui-ci peut se voir infliger des sanctions financières ou, pour les moins performants, un licenciement.

En 2015, seuls 70 fonctionnaires fédéraux sur les 70 742 travailleurs répartis dans la trentaine de SPF et agences publiques ont ainsi reçu une évaluation négative à la suite de leur entretien individuel, soit 0,1 % du total de la fonction publique fédérale.

À cet égard, certaines organisations représentatives du secteur regrettent la longueur et la lourdeur des processus d'évaluation au regard des résultats obtenus et le faible nombre de fonctionnaires dont les mauvais résultats ont pu être effectivement mis en exergue.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me communiquer le nombre de fonctionnaires publics dont les performances sont actuellement évaluées comme "à améliorer" ou "insuffisantes"? Combien de fonctionnaires fédéraux ont-ils été licenciés à la suite d'une double évaluation négative en 2015? Qu'en est-il du premier semestre 2016? Une adaptation de la procédure d'évaluation des fonctionnaires publics est-elle actuellement à l'étude au sein de vos services? Si oui, quelles en sont les principales modalités?

Steven Vandeput, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, je peux vous informer que le nombre de fonctionnaires fédéraux ayant reçu la mention "insuffisant" lors du cycle 2014 est de 47. Ce nombre est de 45 pour 2015. Pour 2016, je n'ai pas encore de données parce que ce cycle n'est pas terminé. Pour la mention "à améliorer", les chiffres des derniers cycles sont respectivement 344 et 255.

Quant au nombre de fonctionnaires licenciés, je ne dispose pas de ces données. Je vous propose d'interroger chaque administration individuellement pour avoir ces informations, étant donné que ce sont elles qui exercent la fonction d'employeur. Cela n'entre pas dans le champ de mes compétences.

En ce qui concerne une adaptation de la procédure d'évaluation actuelle, plusieurs pistes sont à l'étude depuis le début de cette année: la responsabilisation des organisations et des évaluateurs, le développement d'une culture du *feedback*, motiver les agents et favoriser leur développement, simplifier les processus et diminuer ainsi la charge administrative tout en modifiant *a minima* la réglementation actuelle en limitant, par exemple, le nombre d'objectifs attribués à chaque fonctionnaire évalué.

Pour conclure, on pourrait élargir ce champ d'application aux stagiaires. Tout ceci est à l'étude.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, en fait, il y a deux lectures de la réponse: soit nous avons une administration extrêmement performante dans la mesure où les fonctionnaires sont tous excessivement qualifiés et bien évalués – ce qui est réjouissant –, soit la méthode d'évaluation doit être revue. J'entends que votre administration veut la revoir et l'adapter à des situations plus spécifiques car on sait bien qu'au sein de la fonction publique les choses évoluent.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*